



## INFORMATIONS À LA POPULATION

JUIN 2024

### MOT DE LA MUNICIPALITÉ

Avant la pause estivale, la Municipalité tient à vous communiquer différentes informations :



Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter pour votre participation au duel intercommunal **Suisse bouge** qui a eu lieu au mois de mai. Grâce à ses 160 participant-e-s, notre Commune a cumulé 179'360 minutes de mouvement et s'est classée 28<sup>e</sup> dans sa catégorie sur un total de 427 communes suisses. A noter que Bretigny arrive en tête des communes participantes dans le district du Gros-de-Vaud ! Nous adressons un merci particulier aux sociétés locales et sportives qui nous ont concocté de belles activités tout au long du mois. Au vu du succès rencontré, la Municipalité se montre déjà favorable à participer à l'édition 2025.

En février dernier, nous vous avons annoncé la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance dissuasive à l'Eco-Point de l'abri PC (place des conteneurs Molok). C'est désormais chose faite. Depuis le 15 mai 2024, la caméra est en fonction 7j/7 et 24h/24. Pour rappel, cette vidéosurveillance a pour objectif de dissuader la dépose de déchets hors des conteneurs Molok (littering), l'utilisation de sacs non-taxés et le non-respect des horaires. Plus d'informations sur [www.bretigny.ch/reglements-communaux](http://www.bretigny.ch/reglements-communaux).



Les séances de la Municipalité seront suspendues **du 12 juillet au 4 août**, dates auxquelles le greffe municipal sera également fermé. En cas d'urgence durant cette période, vous pourrez contacter les membres de la Municipalité, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet [www.bretigny.ch/municipalite](http://www.bretigny.ch/municipalite). La consultation des dossiers d'enquête publique sera possible sur rendez-vous en contactant le municipal en charge M. Maxime Meier.

A noter encore que dès la rentrée scolaire, la séance hebdomadaire de Municipalité se tiendra le lundi matin à 7h30 (en lieu et place de 19h30).

---

# ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ YÉNICHE

---

Pour la cinquième année consécutive, des membres de la Communauté yéniche s'installeront à proximité du terrain de football du 8 au 22 juillet 2024. Au vu de l'actualité sensible concernant les gens du voyage, nous tenons à rappeler que les yéniches sont des nomades suisses, reconnus comme minorité nationale par la Confédération. Leur établissement temporaire dans notre Commune est autorisé et fait l'objet d'une convention signée à leur arrivée, qui règlemente leur séjour. La Préfecture et la Police cantonale seront informées de leur venue.

---

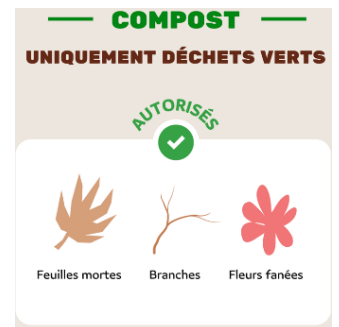
## VOIRIE

---



Nous rappelons aux propriétaires que les haies et arbres doivent être taillés et élagués de façon à ne pas empiéter sur le domaine public et ne pas dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins. Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet sur notre site internet [www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres](http://www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres).

Notre employé communal a procédé ce printemps au nettoyage du cimetière, y compris la partie consacrée aux déchets compostables, qui contenait de nombreux contenants en plastique. Un conteneur dédié aux déchets incinérables a donc été ajouté et nous vous remercions désormais de bien vouloir respecter le tri des déchets.



Au vu des averses et orages à répétition de ces dernières semaines, nous conseillons aux propriétaires de procéder au nettoyage régulier des caniveaux, grilles d'évacuation des eaux et fonds des sauts-de-loup, situés sur leur domaine privé. Souvent remplis de feuilles et/ou de terre, ceux-ci n'absorbent plus les eaux de ruissellement lors de fortes pluies. L'eau ne peut alors plus s'évacuer correctement, ce qui favorise les risques d'inondations.

---

## AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

---

Dans le cadre d'une réorganisation et d'un regroupement de prestations, nous vous informons que l'Agence d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a fermé ses portes depuis le 3 juin 2024. La population de notre Commune est désormais invitée à se rendre au guichet d'Echallens.



[Plus d'informations et horaires sur www.araspe.ch](http://www.araspe.ch)

# CARTES JOURNALIÈRES CFF



Comme déjà annoncé, les cartes journalières CFF dégriffées sont en vente dans notre Commune depuis le début de l'année. Cette nouvelle prestation suscitant régulièrement des questions, il nous semblait important d'apporter quelques compléments d'informations.

Où obtenir une carte ?	Au greffe municipal de Bretigny ou dans tout autre commune partenaire (liste disponible sur le site <a href="http://www.cartejournaliere-commune.ch">www.cartejournaliere-commune.ch</a> ).
Quand acheter une carte ?	Dès 6 mois avant la date de départ, jusqu'à la veille du départ. Le plus tôt étant le mieux pour bénéficier du meilleur prix et obtenir une carte à la date choisie.
Combien coûte une carte ?	<b>De 6 mois à 10 jours avant le départ :</b> CHF 39.- avec demi-tarif, 2 <sup>e</sup> classe / CHF 66.- 1 <sup>ère</sup> classe CHF 52.- sans demi-tarif, 2 <sup>e</sup> classe / CHF 88.- 1 <sup>ère</sup> classe <b>Moins de 10 jours avant le départ :</b> CHF 59.- avec demi-tarif, 2 <sup>e</sup> classe / CHF 99.- 1 <sup>ère</sup> classe CHF 88.- sans demi-tarif, 2 <sup>e</sup> classe / CHF 148.- 1 <sup>ère</sup> classe
Quelle est la validité de la carte ?	La carte est valable le jour choisi jusqu'à 5h00 le lendemain, sur les lignes du rayon de validité de l'Abonnement Général (trains, bus, bateau, etc.).
Quelles informations sont nécessaires pour obtenir une carte ?	Lors de la commande d'une carte, hormis la date de voyage, il faudra également indiquer pour chaque voyageur le nom, prénom, date de naissance, si vous êtes détenteur ou détentrices d'un abonnement demi-tarif et si vous souhaitez voyager en 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>e</sup> classe. Les cartes peuvent être retirées au guichet ou envoyées par courrier électronique (fichier PDF).
Comment payer la carte ?	Au guichet : cash, carte bancaire ou twint Par courrier électronique : au moyen du bulletin QR qui vous sera envoyé lors de la commande.
Les remboursements sont-ils possible ?	A titre exceptionnel (présentation d'un certificat médical, achat d'un abonnement général, par exemple)
Comment faire en cas de perte ?	Contactez la commune émettrice afin qu'elle réimprime ou vous envoie à nouveau la carte.

Pour tout complément, vous pouvez contacter notre secrétaire municipale ou consulter le site [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch).

# PLAN CANICULE



Bien que l'été peine à s'installer, notre Commune a mis en place son dispositif en cas de déclenchement du plan canicule par le Canton. Les personnes à risques (75 ans et plus) ont ainsi été identifiées et seront contactées si nécessaire lors de vagues de chaleur. Nous remercions Mesdames Miriam Sufrin et Cathy Mooser qui ont accepté d'assurer le suivi des personnes concernées.

Nous vous invitons aussi à consulter la page dédiée à ce sujet sur le site du Canton. Elle regorge de bons conseils en cas de fortes chaleurs, notamment pour tous les groupes à risques, tels que les nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes avec maladie chroniques, personnes travaillant à l'extérieur ou pratiquant une activité physique.



[www.vd.ch](http://www.vd.ch) (plan canicule)

## A VOS AGENDAS !

Plusieurs manifestations et événements officiels se profilent ces prochains mois. Des communications dédiées vous parviendront, mais réservez déjà les dates !

Date	Société	Activité	Lieu
Jeudi 1 <sup>er</sup> août	Société développement	Fête nationale	Terrain de foot
Samedi 31 août	Jardins Bretigny	Portes ouvertes	Aux jardins
Jeudi 5 septembre	Municipalité	Atelier participatif – Biodiversité	Grande salle
Dimanche 8 septembre	ManifABret	BikeABret – Course VTT	Terrain de foot
Samedi 14 septembre	Jeunesse	Fête de la bière	Terrain de foot
Jeudi 19 septembre	Municipalité	Repas des aîné·e·s	Grande salle
Vendredi 20 septembre	Ludo-Bib	Soirée jeux	Abri PCI
Samedi 28 septembre	AET	Porte ouvertes station d'épuration (STEP)	STEP AET
Dimanche 29 septembre	Société développement	Vide-grenier	Grande salle

A noter également que le garage 3D Motos organise des journées tests de motos du 6 au 8 septembre 2024. Cette manifestation, autorisée par la Municipalité et le Canton, se déroulera dans le champ situé en face de la zone industrielle En Combron. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension quant aux éventuels nuisances sonores et désagréments occasionnés.



**La Municipalité vous remercie de  
l'attention portée à ces lignes et vous  
souhaite un bel été !**

